

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
Séance du 26 septembre 2017

Le 14 septembre 2017, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géo MEESTERBERENDS, Françoise TROUBOUL, Natacha SANNIER, Nathalie BOULBEN.

Absent : Cédric CAUDEN

Absent ayant donné pouvoir : Isabelle HELOU à Marie-José CARLAC, Christian LE FLOCH à Nathalie BOULBEN

Secrétaire : Annie LE GOFF

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 22 septembre 2017

1) MANDAT DE RECHERCHE D'UN MEDECIN

Au vu des différentes candidatures reçues en mairie et compte tenu des délais, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recourir aux services du cabinet Active Médical International pour la recherche d'un médecin. Le montant des honoraires du cabinet s'élève à 7800€.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le mandat de recherche de candidat auprès du cabinet Active Médical International. En fonction des candidats proposés et de l'avancement des autres recherches, le Maire devra pouvoir refuser ou non un candidat du cabinet.

2) MAISON DE SANTE

Le Maire présente la proposition d'aménagement de la parcelle où se situera la maison de santé. Plusieurs propositions en termes d'habitat sont présentées ainsi qu'une placette de rencontre et un jardin partagé.

Elle présente ensuite les 2 propositions de localisation de la maison de santé sur la parcelle. Après discussion les élus décident de retenir la proposition n°2 avec une localisation en bord de route côté Faouët.

3) AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Alain PERRON fait un état des lieux du cimetière et présente aux élus des propositions d'aménagement pour permettre d'optimiser les heures passées pour l'entretien du cimetière dans un souci de respect de la démarche zéro-phyto engagée il y a quelques années par la municipalité mais aussi optimiser les emplacements disponibles. S'appuyant sur des photos, il présente les éléments discutés en commission et précise que les objectifs sont de délimiter la partie voirie et lieu de recueillement, embellir le lieu et le rendre ainsi agréable et fonctionnel.

4) AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX

La réfection du mur au niveau de l'aire de jeux de la place de l'Eglise a été entamée cette semaine par le chantier Nature et Patrimoine. Après discussion autour de la mise en œuvre d'une pelouse sur l'ensemble de l'espace, la commission a préféré réfléchir à la mise en œuvre d'un enrobé de couleur sur les espaces de circulation afin de rendre l'espace accessible en tout temps. Aux abords, une reconfiguration du parking a été décidée avec la plantation d'une haie bocagère pour délimiter les deux espaces. Enfin, des arbres seront plantés à l'avenir.

5) CREATION DE COMMISSIONS

Pour rappel, le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions communales.

Commission pour la définition des critères destinés au calcul des subventions octroyées aux associations :

- Michel LE ROUX
- Annie LE GOFF
- Nathalie BOULBEN

Commission pour l'aménagement du carrefour de Kerbrestou :

- Jean-Paul HARRE
- Cédric CAUDEN
- Alain PERRON
- Annie LE GOFF

Commission d'Aménagement de la parcelle avec la maison de santé (habitat) :

- Jean-Paul HARRE
- Françoise TROUBOUL
- Monique LE CREN
- Alain PERRON
- Annie LE GOFF
- Nathalie BOULBEN
- Hélène LUQUOT

6) ESPACE LE MESTRE

Discussion autour du devis de réfection de la toiture de l'Espace Le Mestre. Au vu des montants présentés, il convient de définir la stratégie autour de la rénovation de cet espace en relation avec l'évolution de l'actuelle salle polyvalente.

Après discussion, les élus décident de rénover la salle polyvalente en restant dans les configurations actuelles et de réaliser les travaux à l'Espace Le Mestre afin d'accueillir là-bas les plus grandes manifestations.

Afin de travailler sur ce projet, une commission est créée :

- Alain PERRON
- Michel LE ROUX
- Jean-Paul HARRE
- Cédric CAUDEN
- Société de Chasse
- Boule Lanvéénégeoise

Camille MICHEL précise qu'au vu des montants prévus, une maîtrise d'œuvre sera nécessaire.

Michel LE ROUX demande au niveau finances comment tous les projets présentés aujourd'hui vont pouvoir s'articuler.

Camille MICHEL répond que les travaux ne sont pas tous programmés la même année. Les travaux au cimetière seront réalisés cette année. Ce qui va déterminer l'échéancier des travaux ce sont les subventions perçues par la Commune. Vérifier que les travaux ne portent pas sur les mêmes enveloppes de subvention et, si tel était le cas, vérifier que nous n'atteignons les plafonds avant d'engager les travaux. Les arbitrages se feront en grande partie quand le plan de financement de la maison de santé sera définitivement arrêté.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciement de l'APAJH pour la subvention

Réunion publique pour le PADD du PLUi le 26/10 à 18h à la salle polyvalente du Faouët

Journée des élus le 19/10.

Fin de séance à 22h00.